Règlement Particulier
SUMMER BREAK

1 - Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours).

2 - Le juge arbitre principal de la compétition est M. RIETHERER Emmanuel. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

3 - Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Tout participant doit être licencié et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale le jour du tirage au sort afin de pouvoir participer au tournoi. Le tournoi n'a qu'une catégorie Sénior qui est ouverte aux catégories leur permettant de jouer dans cette catégorie.

4 - Suivant la capacité d'accueil des infrastructures, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions à 200 joueurs.

5 - Si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil, les inscriptions seront prises alors en compte en fonction de l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscriptions.

6 - La compétition sera gérée à l'aide du logiciel BadPlus.

7 - Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort fixée au samedi 11 Mai 2019. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG) par tout moyen prouvant la date de réception ou via mail à l'adresse suivante: "valerie.sabigno@badmintongrandest.com".
Après le tirage au sort, les forfaits seront remboursés uniquement sur justificatif.

8 - Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

9 - Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque.

10 - Le tournoi est ouvert aux séries de classement NC à N2. Les tableaux seront réalisés sur la base de 5 niveaux de jeu :

a. Niveau A, intégrant les séries de classement N2/N3 ;
b. Niveau B, intégrant les séries de classement R4/R5 ;
c. Niveau C, intégrant les séries de classement R6/D7 ;
d. Niveau D, intégrant les séries de classement D8/D9
e. Niveau E, intégrant les séries de classement P/NC

Deux partenaires de classements différents seront inscrits dans le niveau de jeu du mieux classé le jour du tirage au sort. Le surclassement est autorisé dans la série immédiatement supérieure. Les joueurs classés NC et P12 ne peuvent s'inscrire que dans les séries D8/D9 et P/NC

Un joueur ou une joueuse peut s’inscrire au choix. Les organisateurs feront au mieux pour lui trouver un ou une partenaire.

11 - En accord avec le juge-arbitre, le comité d’organisation se réserve le droit de supprimer un tableau ou de le fusionner avec le niveau de jeu immédiatement supérieur, si celui-ci n’atteignait pas le minimum requis pour son maintien.

12 - La date limite d’inscription est fixée au 6 Mai 2019, le tirage au sort est fixé au 11 Mai 2019. La date de prise en compte du classement pour le tirage au sort sera celle du 6 Mai 2019. Ce classement évoluant toutes les semaines, il se peut qu'à la date du 6 mai, il diffère de celui inscrit par les joueurs/joueuses sur les feuilles d’inscriptions. Si tel est le cas, le joueur(euse) sera reclassé(e) dans la série supérieure ou se verra refuser son inscription si la série n’est pas proposée et sera remboursé.

13 - Les conséquences des erreurs susceptibles d’apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

14 - Le montant des droits d’inscription est fixé à 15 € pour 1 tableau et 20 € pour 2 tableaux. Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s’acquitter des droits d’engagement. Le mode d’inscription et de paiement peut être individuel ou par club. 1 € de majoration par tableau sera demandé si paiement sur place.

15 - Tout joueur devra se présenter à la table de marque 30 minutes avant son premier match et ce pour les 2 jours de la compétition.

16 - Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

17 - Les matchs seront disputés en poules avec 1 ou plusieurs sortants pour la phase de qualification et en élimination directe à partir des 1/16 de finales. La limite étant bien entendu le nombre de matchs maximum autorisé par jour et par joueur défini par le règlement général des compétitions de la FFBaD. Au maximum, un tableau peut comporter 32 inscrits/paires pour un déroulement en poules.

18 - Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales). En cas de litige, le volant officiel (Yonex AS20) devra être utilisé. Les volants seront en vente dans la salle et fournis gratuitement lors des finales par l'organisateur.

19 - Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

20 - Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales). Un joueur n’est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.

21 - Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l’accord express de l’intéressé.

22 - Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l’appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.

23 - Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté "faute" au service et en cours de jeu.

24 - Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match. En raison de l’implantation non homogène des terrains, le « coaching » est interdit

en dehors des arrêts prévus par les règles (coaching permanent). Les personnes en attente de vouloir coacher devront se tenir le long des tribunes. Auront également accès au plateau de jeu, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les juges-arbitres et eux seuls.

25 - En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre). Cependant tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il juge que c'est nécessaire et si un arbitre est disponible. Il est rappelé que la tenue officielle d'arbitrage est impérative pour officier.

26 - Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

27 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.